

| |
|----------------------------|
| Commune de CORBONOD |
|----------------------------|

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023*Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023**Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.*

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaients présents (12)</i> | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| <i>Absents (3)</i> | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Sandrine TASSET |
| <i>Conseillers en exercice : 15</i> | <i>Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12</i> |

| |
|---|
| 2023-025 – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et travaux d'aménagement de l'école primaire |
|---|

Monsieur Le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée. L'avis de marché a été envoyé pour publication le 24/05/2022 dans l'édition papier de LA VOIX DE L'AIN et est paru le 27/05/2022.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html> le 27/05/2022.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/06/2022 à 12h00.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-034 du 09 septembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement représenté par le cabinet Atelier B pour un montant de 65 610,00 € HT.

Au vu des études remises en phase diagnostic/esquisse,
Compte-tenu de l'écart très important du coût des travaux entre le montant indiqué au programme et la dernière estimation transmise en mars 2023 par la maîtrise d'œuvre,
Au vu des propositions du maître d'œuvre consistant en la réfection totale des planchers des 4 salles de classe et de la garderie périscolaire (nécessité de déménager pour une durée totale de quinze mois par rotation les classes et la garderie scolaire dans des bungalows) et de réaliser une isolation par l'intérieur dans des appartements occupés par des locataires (obligation de relogement temporaire pendant quelques mois),
Compte-tenu du montant très faible de la subvention accordée par la Région (60 000 €) dans le cadre de travaux de rénovation énergétique,

Vu l'article 21.1 du CCAP dudit marché qui stipule : « en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, l'indemnité de résiliation est fixée à 3 % du montant initial hors TVA du marché diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mettre fin à l'exécution des prestations du maître d'œuvre à la date de remise des éléments d'études diagnostic/esquisse, soit le 23 mars 2023,
- **DIT** que le montant des honoraires à régler à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la fin du marché comprend le montant des éléments d'études effectués à ce jour auquel s'ajoute l'indemnité de 3 % des prestations non réalisées et prévues au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 19/09/2023
et de sa télétransmission en
Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101104-20230919-2023-025-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

| | |
|------------------------------|---|
| Etaients présents (12) | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| Absents (3) | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| Secrétaire de séance | Sandrine TASSET |
| Conseillers en exercice : 15 | Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12 |

2023-026 – Travaux de modernisation de l'éclairage public

Monsieur Le Maire présente l'avant-projet définitif de la modernisation de points lumineux dans divers secteurs, proposé par le SIEA. Ces travaux consistent au remplacement de 39 points lumineux dont les plus puissants, en ampoules LED, et une platine de commandes. Le coût total des travaux s'élève à 42 000 € TTC, dont 20 356,32 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :

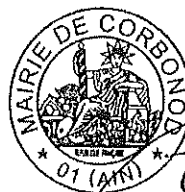
Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

- APPROUVE la réalisation de ces travaux de modernisation de l'éclairage public,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 19/09/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101104-20230919-2023-026-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaient présents (12)</i> | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| <i>Absents (3)</i> | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Sandrine TASSET |
| <i>Conseillers en exercice : 15</i> | <i>Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12</i> |

2023-029 – Participation au feu d'artifice du 14 juillet 2023 des deux communes de SEYSSSEL (Ain et Haute-Savoie)

Les mairies de Seyssel Ain et de Seyssel Haute-Savoie sont coorganisatrices du feu d'artifice du 14 juillet et sollicitent traditionnellement les mairies de Bassy et de Corbonod pour une participation financière.

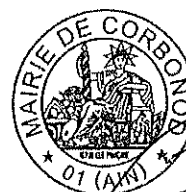
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :

Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

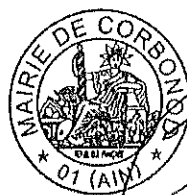
- **DECIDE** de participer à hauteur de 300 € au coût du feu d'artifice du 14 juillet 2023 coorganisé par les deux communes de SEYSSSEL,
- **PRECISE** que cette participation sera versée à la Commune de SEYSSSEL 74.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 19/09/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 001-210101164-20230919-2023-029-0E Date de réception préfecture : 19/09/2023 |
|--|

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaient présents (12)</i> | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| <i>Absents (3)</i> | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Sandrine TASSET |
| <i>Conseillers en exercice : 15</i> | <i>Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12</i> |

2023-027 – Acquisition de matériel informatique

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de certains matériels informatiques. Il s'agit :

- du serveur de la Mairie qui, compte-tenu de sa version ancienne, ne supporte pas l'installation des nouveaux logiciels de gestion administrative. De plus, ce matériel n'est plus sous garantie, ce qui peut être problématique en cas de panne lourde pour la reprise d'activité. Le coût du nouveau serveur s'élève à 15 249,60 € TTC.
- d'un ordinateur à l'école qui est ancien et ne supporte plus les mises à jour. Le coût, comprenant le paramétrage et l'installation, s'élève à 1 930,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :

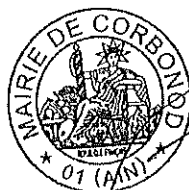
Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition de ce matériel informatique,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 19/09/2023
et de sa télétransmission en Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230919-2023-027-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaients présents (12)</i> | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| <i>Absents (3)</i> | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Sandrine TASSET |
| <i>Conseillers en exercice : 15</i> | <i>Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12</i> |

2023-028 – Décisions modificatives budgétaires

Deux modifications budgétaires sont nécessaires, l'une concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public, l'autre concerne l'acquisition du matériel informatique. Le montant de la participation de la Commune aux travaux de modernisation de l'éclairage public est une dépense de fonctionnement, or les crédits ont été prévus en investissement. Il convient donc de modifier les inscriptions budgétaires afin de virer les crédits de l'investissement vers le fonctionnement.

| Comptes budgétaires | Prévu au BP 2023 | Modification | Solde crédits |
|---|------------------|--------------|---------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| 042 « virement à la section d'investissement » | 1 493 539,79 | - 21 000,00 | 1 472 539,79 |
| 65548 « contributions aux organismes de regroupement » | 0 | + 21 000,00 | 21 000,00 |
| Section d'investissement | | | |
| Recettes : 021 « virement de la section de fonctionnement » | 1 493 539,79 | - 21 000,00 | 1 472 539,79 |
| Dépenses : 21538 « éclairage public LED » opération 103 | 50 000,00 | - 21 000,00 | 29 000,00 |

Concernant l'acquisition de matériel informatique, il convient d'effectuer un virement de crédits du compte 2131 au compte 2183, comme suit :

| Comptes budgétaires | Prévu au BP 2023 | Modification | Solde crédits |
|---|------------------|--------------|---------------|
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses : 2131 « rénovation énergétique de l'école » opération 134 | 845 235,00 | - 17 500,00 | 827 735,00 |
| Dépenses : 2183 « matériel informatique » | 1 000,00 | + 17 500,00 | 18 500,00 |

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230919-2023-028-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

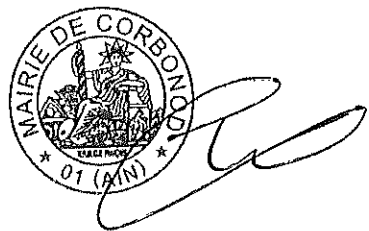
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :
Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

- APPROUVE ces décisions modificatives budgétaires.

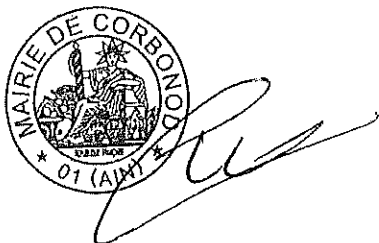
La secrétaire de séance
Sandrine TASSET



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 19/09/2023
et de sa télétransmission en Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230919-2023-028-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Etaient présents (12)</i> | Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX. |
| <i>Absents (3)</i> | Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Marie MACHEREY. |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Sandrine TASSET |
| <i>Conseillers en exercice : 15</i> | Présents : 12 Absents : 3 Votants : 12 |

2023-030 – Modification de la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Alexandre BRUNET propose sa candidature pour être membre du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :

Voix pour : 12

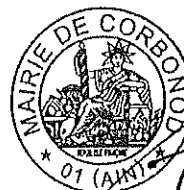
Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Alexandre BRUNET en qualité de membre élu du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET


Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 19/09/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 19/09/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.




Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230919-2023-030-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2023